



Le candidat à la présidence sous la bannière de la plate-forme JISTIS, Me André Michel, rejette les déclarations du Premier Ministre Evans Paul qui a interdit les manifestations anti-gouvernementales, à partir de ce vendredi minuit, jusqu'à lundi prochain.□

Pour la plateforme JISTIS, cette déclaration constitue une atteinte au droit constitutionnel de manifester arraché au prix de beaucoup de sacrifices.

Me André Michel invite la population à descendre dans les rues les 22, 23, 24 et 25 Janvier 2016 « pour anéantir le coup d'État électoral de l'année 2015. »

L'homme de loi estime qu'il n' y a pas de différence entre la bastonnade infligée dans l' enceinte du commissariat de Port au prince aux deux jeunes manifestants de l' opposition et celle infligée aux prisonniers de La Toussaint en 1989 par le gouvernement du général Prosper avril.

Me André Michel exige donc des sanctions administratives et judiciaires contre les policiers qu'il qualifie de bourreaux.